

PAR COURRIEL

Expéditeur : Présidente de NTI (Aluki Kotierk) [Courriel : president@tunngavik.com]

Envoyé : Mercredi 22 mai 2019, 15 h 16

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité permanent,

Le présent courriel fait suite à la lettre que j'ai envoyée à votre présidente, la sénatrice Dyck, le 14 mai dernier. Dans cette lettre, j'ai remercié les membres du Comité de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant eux, au nom de Nunavut Tunngavik Incorporated, en ce qui concerne le projet de loi C-91, et je les ai également remerciés pour leur excellent rapport en ce qui touche le projet de loi en question. À titre de référence, vous trouverez ci-joint la lettre que je vous ai fait parvenir le 14 mai.

Dans votre rapport, vous demandez, bien sûr, au gouvernement du Canada d'apporter des modifications au projet de loi afin que celui-ci réponde davantage aux besoins et aux priorités des Inuits. Même si nous n'avons pas eu l'occasion de travailler à ces modifications avec le gouvernement, je crois comprendre que ce dernier pourrait se montrer ouvert au changement.

Avant que votre comité examine de nouveau le projet de loi, j'aimerais vous transmettre deux messages :

1. Nous sommes d'avis que l'ensemble des modifications présentées au Comité par NTI et ITK représentent un résumé très modeste des principales priorités des Inuits en matière de législation. Cet ensemble de modifications constitue pour nous, comme tel, un compromis très important, mais valable et acceptable par rapport à la préférence que nous avons exprimée en premier lieu pour une loi autonome relativement à l'inuktitut. Chacune d'entre elles repose sur des aspects réalisables et pratiques, ce qui permet l'adoption d'un calendrier responsable en vue d'une mise en œuvre par étapes. Cet ensemble de modifications respecte la répartition entre les pouvoirs provinciaux et fédéraux. Il faut apporter beaucoup plus que des modifications d'ordre esthétique au projet de loi. Par exemple, nous serions des plus déçus par une simple augmentation des pouvoirs discrétionnaires du ministre ou du gouverneur en conseil en ce qui concerne les programmes et les services gouvernementaux. Nous vous exhortons, de façon individuelle et collective, à faire avancer l'intégralité des modifications que nous proposons afin que celles-ci soient intégrées au projet de loi, étant donné que ce dernier vous est soumis à des fins d'étude finale.
Vous trouverez également ci-joint l'ensemble des modifications proposées par les Inuits.
2. Si je peux vous être utile, je me ferai un plaisir de prendre les dispositions nécessaires pour que des membres du personnel de NTI soient à votre disposition ou à celle de vos conseillers au cours des prochains jours pour vous présenter une séance d'information technique sur l'objectif, le libellé et le contexte de la série de modifications que nous proposons.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si d'autres conversations ou communications pouvaient vous être d'une quelconque aide.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Comité permanent, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Aluki Kotierk